

d'avoir conçu l'idée ingénieuse de doter le pays d'un tel mode. C'est gaspiller les deniers publics. Depuis neuf ans que ce gouvernement est au pouvoir, il a augmenté les dépenses publiques annuelles de \$12,000,000 à \$14,000,000. Le Canada n'a jamais été dans un état aussi malheureux qu'il l'est aujourd'hui. La valeur de nos terres a diminué de 25 à 40 pour 100, tandis que le prix de tout ce que les cultivateurs emploient a augmenté de 32 à 100 pour 100. A raison de la politique du gouvernement, les marchés sont fermés à nos cultivateurs, et il n'y a jamais eu, dans l'histoire de notre pays, une misère aussi grande que celle qui existe parmi le peuple de l'occident à l'orient.

M. HESSON : Tout doux !

M. LISTER : L'honorable député dit "tout doux !" Il retire ses \$1,000 par année, et, en vivant frugalement, il fait certainement des économies qui lui permettent de jouir d'un certain revenu. En conséquence, il n'est pas en état de sympathiser avec la classe ouvrière et les cultivateurs, dont le travail est moins rétribué aujourd'hui qu'il ne l'a jamais été auparavant ; et les électeurs qu'il représente dans cette chambre, ne s'occuperont pas de ce qu'il vient de dire.

M. SOMERVILLE : Toute sa famille fait partie du service civil.

M. LISTER : Je ne dirai rien à ce sujet. Nos dépenses publiques sont de \$14,000,000 de plus qu'en 1888, et elles augmentent tous les ans. Le ministre des finances a déclaré qu'il les diminuerait, et je crois qu'en effet il en a diminué quelques-unes de peu d'importance ; mais, en dépit des efforts de l'honorable ministre, les dépenses augmentent toujours, tandis que le peuple devient, chaque année, de moins en moins en état de payer les taxes.

En soumettant cette loi, le premier ministre a employé un moyen très adroit pour perpétuer le régime conservateur dans le pays. Sa première ruse a été de remanier les limites des comtés de la province d'Ontario. Pour réussir, il lui a fallu faire faire le recensement, et y faire figurer comme résidant dans la province de Québec, des gens qui avaient quitté cette province depuis longtemps et qui vivaient en pays étrangers. Son but était de grossir le chiffre de la population de la province de Québec, et d'augmenter ainsi la représentation dans Ontario. Afin de donner trois sièges à Ontario, il a divisé et morcelé chaque comté de l'est à l'ouest, dans le but de se maintenir au pouvoir. Il a groupé des comtés où les libéraux étaient en majorité, et il les a divisés de manière à annihiler le vote du grand parti libéral du Canada, et à s'assurer une grande majorité.

Ce petit arrangement n'était pas suffisant. Il était à craindre qu'une élection pût être défavorable au parti, et le premier ministre fit adopter l'acte du cens électoral. Il est impossible de dire si cette loi a fortifié sa position.

Je n'aurais peut-être pas dû me servir du mot "ruse", en parlant du premier ministre. Dernièrement, j'étais assis à une table en compagnie d'un ami, et, d'un côté, se trouvait un électeur de l'honorable député de Selkirk, et de l'autre, un membre du clergé. Ils commencèrent à parler de sir John A. Macdonald, le chef du gouvernement. L'électeur de l'honorable député de Selkirk disait que sir Charles Tupper était le plus honnête homme des deux, que jamais sir Charles Tupper n'avait employé de ruses, et que sir John A. Macdonald

était un vieux rusé. Vous vous trompez, interrompit le membre du clergé ; sir John A. Macdonald n'est pas du tout un homme rusé, c'est le plus naïf des hommes—c'est un homme de tact que vous voulez dire au lieu de rusé ; le tact est un don de Dieu, et la ruse, vous le savez, vient d'une autre source.

D'après ce que ce membre du clergé a dit, j'ai peut-être eu tort de prétendre que le chef du gouvernement avait agi avec ruse. Je crois que cet acte du cens électoral est inutile, injuste et dépendieux, et il est du devoir de l'opposition, et de tous les députés qui sont opposés à la mesure, de le condamner tous les ans. Pour toutes ces raisons, je voterai en faveur de la motion de l'honorable député d'Egin (M. Wilson).

M. EDGAR : Il semble que le soin de défendre l'acte du cens électoral, a été confié à deux ministres qui viennent de la province de Québec. Je serais curieux de savoir si c'est un indice que la province de Québec est la seule dans laquelle cette loi sera tolérée. Si nous n'entendons pas parler des autres provinces, je crains fort que la chambre et le pays n'en viennent à cette conclusion.

Dans tous les cas, le ministre des travaux publics a l'avantage de savoir ce qui a eu lieu lors de l'adoption de la loi qu'il a entrepris de défendre. Il était présent quand elle a été soumise, et, qu'il dormit ou non, il n'a pas quitté son siège quand nous l'avons discutée. Mais l'honorable secrétaire d'Etat a entrepris de défendre la mesure, sans rien connaître, personnellement, de la discussion qui a eu lieu à ce sujet. Il nous a dit qu'il avait lu le débat attentivement. Peut-être l'a-t-il lu ; mais il n'en a pas donné la preuve quand il nous a dit que l'on devait tenir compte au gouvernement d'avoir nommé les juges des cours de comté d'Ontario, officiers reviseurs pour cette province. S'il avait lu le débat aussi attentivement qu'il l'a prétendu, il aurait constaté que le gouvernement avait proposé de nommer ses partisans, parmi les avocats, pour juger, sans appel, toutes les questions de droit et de fait, et que ce ne fut qu'en travaillant jour et nuit, que nous réussîmes, nous, les libéraux, à forcer le gouvernement à céder devant l'opinion publique qui s'était soulevée sur cette question.

Cependant, nous avons eu un avantage en écoutant parler le secrétaire d'Etat. Il nous a dit à combien s'élevait le coût maximum de la revision des listes, en 1889, et bien que je ne sois pas disposé à croire qu'il ait raison de dire que le coût sera de \$153,000, cependant, pour les besoins de l'argumentation, j'admettrai que ce chiffre est exact.

Je demanderai à l'honorable ministre des finances, si \$153,000, par année, ne représentent pas un capital d'environ cinq millions de piastres, au taux payé pour le dernier emprunt qui a été effectué pour le Canada. Même en acceptant les chiffres les moins élevés que le gouvernement nous a fournis, nous voyons que le coût de cette revision annuelle des listes représente un capital de cinq millions de piastres, et, en conséquence, si la motion soumise par mon honorable ami, le député d'Elgin (M. Wilson), est adoptée, et si la chambre abroge cette loi, le ministre des finances pourra, sans ajouter un centin aux charges du peuple, se rendre à Londres, et se procurer cinq millions de piastres pour faire exécuter des travaux publics dans le pays.